

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 87-020 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole,
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu La lettre en date du 10 juillet 2015 adressée à la Grande Chancelière par le requérant ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : le décret n° 2005-817 du 30 décembre 2005 portant promotions et nominations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole est rectifié comme suit :

Au lieu de : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre les personnalités dont les noms suivent :

-
- **HOUENOU Aguè Paul.**

Lire : sont promus à titre exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade d'Officier pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade,

Messieurs :

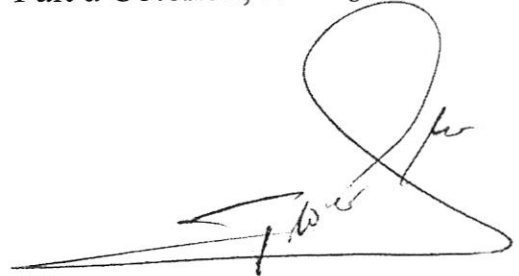
-
- **HOUENOU Aguè Paul**, Pêcheur, (ancien ch/OMA par décret n°98-145 du 23 avril 1998).

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
 Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON.-

La Grande Chancelière de l'Ordre
 National du Bénin,


D^r. Koubourath OSSENI.-